

Commune de Jolimetz

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 21 décembre 2020

Le lundi 21 décembre deux mille vingt, le Conseil Municipal légalement convoqué, devait se réunir en session ordinaire à la mairie. En raison des mesures gouvernementales concernant la lutte contre le Covid 19, la réunion se tient à la salle Testelin, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : 15 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Charles Autreaux, Thierry Guyonnet, Mehdi Hamida, Hélène Delcroix, Stéphanie Moreaux, Régis Rocquet,

Absents : Francine Van Herenthals (procuration à Didier Debrabant), Edith Glasse (procuration à Hélène Delcroix). Jean-Marie Lalou (procuration à Charles Autreaux).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu de la réunion du 01/12/2020.
- 2) Délibération :
 - Fonds de soutien aux entreprises en difficulté de la commune,
 - Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- 3) Présentation des fiches Culture et Social du Pays de Mormal.
- 4) Questions diverses et tour de table.

1) Validation du compte-rendu de la réunion du 01/12/2020.

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 01 décembre 2020.

Le compte-rendu est validé.

2) Délibération :

- **Fonds de soutien aux entreprises en difficulté de la commune,**

Monsieur le Maire précise que le développement économique est une compétence régionale. Une convention doit être rédigée puis validée par le Président de la région Hauts de France pour obtenir cette délégation de compétence. Monsieur le Maire propose d'instaurer une aide financière de 500 euros (cinq cents euros) pour les commerces et petits artisans de la commune ayant pu connaître des difficultés dans le cadre de la crise sanitaire.

Critères d'éligibilité :

- Etablissements inscrits aux RCS dont le siège se situe à Jolimetz,
- Artisans, commerçants employant moins de 10 salariés et auto-entrepreneurs,
- Artisans, commerçants et auto-entrepreneurs dont l'activité a été interrompue à cause de la crise sanitaire.

Une enveloppe de 5000 euros est prévue au budget communal.

Un débat a permis de développer les différents « points de vue » concernant la crise sanitaire que nous traversons et le ralentissement de l'activité économique.

La proposition est soumise au vote.

Vote pour : à l'unanimité.

- **Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**

Le conseil municipal est invité à autoriser la dématérialisation des actes administratifs.

Vote pour : à l'unanimité

3) Présentation des fiches Culture et Social du Pays de Mormal.

Anthony Vienne présente les fiches créées par la CCPM, à l'intention des élus du Pays de Mormal, dans les domaines de la Culture et de l'Action Sociale. Ces fiches ont pour vocation de permettre de comprendre rapidement l'ensemble des dispositifs communautaires existants.

4) Questions diverses et tour de table.

Monsieur le Maire informe le conseil :

- Nous devrions avoir la visite à Jolimetz de notre nouvelle sous-préfète le 18 janvier 2021 à 10 H 30.
- Notre demande de subvention auprès du Département pour un montant de 6951,00 euros a été accordée, subvention demandée au titre du programme « Villages et Bourgs ». Elle permettra l'installation d'équipements de chauffage « radian » à la salle Arthur André, au gaz à la salle Testelin.
- Remercie Monsieur et Madame Nicodème (café de Jolimetz) pour la fourniture et la mise en œuvre du colis des aînés (colis préparés à l'avance dans le cadre de la crise sanitaire).

Mireille Dupire :

- Informe qu'elle a participé à une première réunion « commission sociale », organisée par la CCPM en visio-conférence,
- A assuré avec Hélène et Anthony la distribution à l'école des coquilles pour Noël. Tout a été mis en œuvre pour respecter le mieux possible les gestes barrières.
- Remercie tous les membres du conseil qui ont assuré la distribution des colis aux aînés.

Hélène Delcroix :

- Précise qu'elle a pris beaucoup de plaisir à remplacer le père Noël, mais chut !, cela ne doit pas se savoir !

Marc Houzet :

- Commence la réflexion pour l'aménagement du terrain se trouvant en face de la maison du Temps Libre. Une commission travaux est à programmer début février.
- Revient sur le nettoyage des classes.

Thierry Guyonnet :

- Informe que Valentin Lefebvre sollicite la possibilité d'installer un panneau publicitaire sur le domaine public. Cette demande n'est pas validée sur l'espace vert situé devant son activité car le panneau serait trop près de la chaussée.

-

Mehdi Hamida :

- Revient sur la livraison du colis des aînés. La crise sanitaire ne nous a pas permis de le distribuer dans les conditions habituelles. Néanmoins, les courts échanges que nous avons eu avec nos Aînés furent bien appréciés.

Noel Delleaux :

- Trouve anormal que certaines personnes n'utilisent pas le stationnement qu'ils ont demandé rue du pavé.
- Insiste sur la vitesse excessive sur la rue du Pavé.
- Souhaite que l'on repense à de nouveaux équipements de sécurité à installer sur la rue du Pavé.
- Regrette que les « produits de rabotage » que nous avons répartis dans le chemin Wibaille n'ont pas permis une restauration efficace du chemin. Un ou des agriculteurs ont déjà détérioré celui-ci par l'utilisation d'engins inadaptés.

Anthony Vienne :

- Informe de la possibilité d'accueillir sur la commune un spectacle offert par la Direction Régionale des Affaires Culturelles « La femme à barbe ».
- Revient sur la délibération concernant l'échange de « territoires » que nous souhaitons réaliser avec la commune de Potelle. La délibération votée à l'unanimité se propose de faire dans les faits un échange de « bons procédés » :
 - permettant d'une part la réalisation d'un cimetière pour la commune de Potelle, et d'autre part la jonction des chemins de randonnées pour relier la ferme de l'Hôpital.

Dans la forme il convient de montrer que dans les deux cas, il s'agit de délibérations d'intérêt général.

La première pour Potelle : « La commune de Potelle n'ayant pas de cimetière, il est accepté par le conseil municipal de Jolimetz de rétrocéder une parcelle permettant la création d'un cimetière. ».

La seconde pour Jolimetz : « Dans le but de créer une connexion permettant des circuits touristiques à destination des marcheurs : le conseil municipal de Potelle rétrocède une/des parcelles permettant la réalisation du chemin ».

- Nous accueillerons à Jolimetz, si les mesures sanitaires le permettent, la réunion de lancement de « Bibliothèques en fête », le jeudi 11 février de 9h30 à 11h30.
- Nous avons reçu les bancs destinés à accueillir le public pour de prochains spectacles. Ils seront transformés en début d'année 2021 chez ERCG à Jenlain.
- Demande l'achat d'un ou deux bancs pour la cour de l'école.

Fin de la réunion : 21 heures 30

Le Maire, Didier DEBRABANT

